Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Reliure, veuillez visiter :
capreliure.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ARTS DE LA RELIURE

SESSION 2026

ÉPREUVE UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'ensemble de l'unité UG1 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse critique d'un document historique (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Géographie et accès aux services (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-LAURENT-SUR-RIVIÈRE

Important : l'enseignement moral et civique n'est pas une épreuve écrite autonome au CAP Arts de la reliure. Il est évalué dans l'unité UG1, avec l'histoire et la géographie. L'évaluation ponctuelle en histoire-géographie-EMC est orale : 15 minutes au total, dont 5 minutes de préparation, puis une présentation et un échange avec l'examinateur.

Le candidat prépare une liste de six documents, à raison d'un document pour chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'EMC. Le thème interrogé est tiré au sort. Les documents DT 1 et DT 2 ainsi que la situation d'EMC ci-dessous constituent un support documentaire pour cette séquence. Les questions et la répartition sur 20 points ci-dessous organisent le présent support ; elles ne constituent pas une épreuve écrite autonome d'EMC et le coefficient 3 porte sur l'ensemble de l'unité UG1.

Dans sa présentation, le candidat identifie le document étudié, en dégage l'idée principale, mobilise les repères et notions utiles et construit une réponse claire et argumentée. Il répond ensuite aux questions de l'examinateur.

PARTIE 1 : Analyse critique d'un document historique (9 points)

République, laïcité et droits fondamentaux

À partir du document DT 1, présentez le texte, son contexte d'adoption et la portée de l'affirmation relative à la laïcité. Appuyez vos réponses sur des éléments précis du document.

1.1 (3 points) Présentez le document DT 1 : nature, date, auteur ou autorité d'adoption et destinataires. Situez-le dans son contexte politique et institutionnel.

1.2 (3 points) Expliquez le sens des expressions « République indivisible, laïque, démocratique et sociale » et « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens ». Relevez dans le texte les éléments qui fondent votre réponse.

1.3 (3 points) Montrez ce que ce texte permet d'affirmer sur les principes de la République et indiquez une limite de ce qu'un extrait constitutionnel permet, à lui seul, de connaître de leur application dans la société.

PARTIE 2 : Géographie et accès aux services (7 points)

Lire des données spatiales et formuler une réponse argumentée

Le document DT 2 présente des données construites pour la situation de la commune fictive de Saint-Laurent-sur-Rivière. Utilisez exclusivement ces données pour répondre aux questions ; elles ne décrivent pas une commune réelle.

DT 2 : Population et accès à la médiathèque dans trois secteurs de la commune

Secteur	Population	Distance routière à la médiathèque	Liaison de transport collectif
Centre	4 800 habitants	0,8 km	Ligne régulière, 6 passages par heure
Les Prés	3 200 habitants	4,5 km	Ligne régulière, 2 passages par heure
Les Coteaux	2 000 habitants	9 km	Aucune ligne régulière

Données fictives établies pour le sujet. Les distances sont les distances routières jusqu'à la médiathèque municipale.

2.1 (4 points) Comparez les conditions d'accès à la médiathèque depuis les trois secteurs. Appuyez votre réponse sur au moins deux données précises du tableau et indiquez quel secteur paraît le moins bien desservi.

2.2 (3 points) Proposez une mesure concrète qui pourrait améliorer l'accès à la médiathèque pour les habitants des Coteaux. Justifiez votre proposition à partir des informations du document DT 2.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (4 points)

Égalité, laïcité et responsabilité dans un service public

La médiathèque municipale organise une exposition ouverte à tous. Une agente chargée de l'accueil porte un signe religieux visible pendant son service. Un usager demande qu'elle soit écartée de l'accueil. La direction doit répondre à la demande tout en garantissant la neutralité du service public, les droits de l'agente et l'égalité de traitement des usagers.

Document d'appui : principes à mobiliser

Principe	Repère utile
Laïcité du service public	Les agents publics sont soumis à une obligation de neutralité dans l'exercice de leurs fonctions.
Liberté de conscience	Toute personne a droit au respect de ses convictions, dans les limites prévues par la loi.
Égalité	Les usagers sont accueillis sans discrimination et dans les mêmes conditions.

Synthèse des principes applicables à la situation présentée.

3.1 (2 points) Identifiez le principe qui s'applique à l'agente pendant son service et le principe qui protège les usagers. Expliquez la différence entre la neutralité exigée d'un agent public dans ses fonctions et la liberté de conscience d'une personne.

3.2 (2 points) Formulez une réponse argumentée que la direction pourrait apporter à l'usager. Votre réponse doit respecter les principes de laïcité et d'égalité, et distinguer la situation de l'agente de celle des usagers.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 : ARTICLE PREMIER

Extrait : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Nature : extrait de la Constitution de la Ve République. **Date :** 4 octobre 1958. **Source :** Constitution du 4 octobre 1958, article 1er, texte publié sur Légifrance.

DT 2 : DONNÉES DE POPULATION ET DE DESSERTE DES SECTEURS DE SAINT-LAURENT-SUR-RIVIÈRE

Les données ci-dessous sont fictives et ont été produites pour la situation du sujet. Elles permettent de comparer la distance à un équipement culturel et l'offre de transport collectif selon le secteur d'habitation. Elles ne doivent pas être présentées comme des statistiques relatives à une commune réelle.

Population et accès à la médiathèque par secteur

Secteur	Population	Distance routière à la médiathèque	Liaison de transport collectif
Centre	4 800 habitants	0,8 km	Ligne régulière, 6 passages par heure
Les Prés	3 200 habitants	4,5 km	Ligne régulière, 2 passages par heure
Les Coteaux	2 000 habitants	9 km	Aucune ligne régulière

Données fictives établies pour le sujet.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse : repérage et mise en relation des principes **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter les cases comportant « ... ». Le document peut servir de support à la préparation de la présentation orale.

Repères à mobiliser dans l'analyse

Document ou situation	Date ou contexte	Principe ou donnée à retenir	Lien avec la question posée
DT 1 : Constitution	4 octobre 1958	.....	.....
DT 2 : accès à la médiathèque	Situation communale fictive	Les Coteaux : 9 km, aucune ligne régulière	.....
Situation d'EMC : accueil à la médiathèque	Service public municipal	.....	.....

Réponses à reporter dans les cases laissées en pointillés.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.